

## Intitulé de la nature de poste Responsable Local de l'Enseignement du Centre de Détention de Nantes



Numéro du poste	2022.26
Missions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration du projet pédagogique de l'ULE avec les enseignants ;</li> <li>- L'organisation, la répartition et la coordination des moyens d'enseignement nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique et des projets individuels ;</li> <li>- L'accueil, l'orientation des élèves, l'élaboration d'un projet de scolarisation du détenu ;</li> <li>- L'organisation des groupes, le contrôle des absences, le suivi des projets individuels ;</li> <li>- L'organisation des examens ;</li> <li>- La gestion du budget et des subventions affectées à l'ULE :             <ul style="list-style-type: none"> <li>. les prévisions d'équipement ;</li> <li>. la déclaration mensuelle des heures supplémentaires effectives.</li> </ul> </li> <li>- La communication des emplois du temps, des rapports semestriels et des bilans liés à la lutte contre l'illettrisme (Test CELF) ;</li> <li>- La transmission des documents de gestion des activités d'enseignement (GENESIS) et de l'information :             <ul style="list-style-type: none"> <li>. la participation aux différentes instances propres à l'administration pénitentiaires (CPU...) ; sur les questions directement liées à la mission de l'enseignement et dans la limite de son temps de décharge ;</li> <li>. la participation aux réunions de l'UPR (au moins une réunion par trimestre) ;</li> <li>. l'élaboration des partenariats (SPIP, activités de formation professionnelle, travail, ...) ;</li> <li>. la préparation du bilan annuel de l'activité de l'ULE et la rédaction d'un rapport explicatif.</li> <li>. la commission locale ou départementale.</li> </ul> </li> </ul> <p>Toute autre fonction figurant dans la lettre de mission élaborée par le Proviseur-Directeur de l'Unité Pénitentiaire Régionale Grand Ouest (UPR GO) et co-signée par le DASEN.</p>
Conditions spécifiques du poste	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service dû : ORS répartie sur au moins 7 demi-journées et d'éventuelles heures supplémentaires ;</li> <li>- L'enseignant nommé sera amené à étaler son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique : 42 semaines maximum en fonction du projet et du type de structure ;</li> <li>- L'enseignant est placé sous la double autorité de l'Education nationale : le DASEN du département d'affectation et du Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR) de Rennes.</li> <li>- Lors d'une première nomination en milieu pénitentiaire, l'enseignant s'engage à suivre l'intégralité des formations proposées (1 semaine à l'ENAP – Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire – 2 semaines sur 2 ans à l'INSHEA de Suresnes).</li> </ul>
Profil et qualifications nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre titulaire du CAPPEI ou d'un titre équivalent (détention du CAPPEI obligatoire pour la nomination à titre définitif) ;</li> <li>- Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs 2 classes et plus ;</li> <li>- Avoir une expérience en classe relais ou en formation d'adultes ;</li> <li>- Connaître le système éducatif dans son ensemble, notamment le second degré ;</li> <li>- Etre capable de tenir un rôle de médiateur, régulateur ;</li> <li>- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe, en respectant et faisant respecter la confidentialité des informations.</li> </ul> <p>Indemnité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N° 408 si titulaire du titre : Indemnité de fonctions particulières 70,35 €</li> <li>- N° 603 : Indemnité 212,97 € enseignement milieu pénitentiaire ou centre éducatif fermé (majoré de 30% si responsable d'unité d'enseignement)</li> </ul>
Nom et courriel du référent à contacter pour renseignements sur le poste	<p>Les enseignants adressent à l'attention de Monsieur BIZEUL, IEN-ASH, un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, sous couvert de l'IEN de leur circonscription (copie sera adressée au Proviseur, directeur de l'UPR GO).</p> <p>IEN ASH – M.BIZEUL</p> <p>Secrétariat : 02 51 81 69 43 / <a href="mailto:ce.0440427a@ac-nantes.fr">ce.0440427a@ac-nantes.fr</a></p>